

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1255

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association "Lyon VTT", pour la mise à disposition de locaux et espaces extérieurs à titre gratuit, situés à la piste de la Sarra, place du 158e Régiment d'Infanterie à Lyon 5e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1255 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "LYON VTT", POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET ESPACES EXTERIEURS A TITRE GRATUIT, SITUES A LA PISTE DE LA SARRA, PLACE DU 158E REGIMENT D'INFANTERIE A LYON 5E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la piste de la Sarra, située place du 158^e Régiment d'Infanterie à Lyon 5^e, répertoriée sous le numéro d'ensemble immobilier 05 085, appartenant à son domaine public et destinée au développement de la pratique du vélo tout terrain.

Par délibération du 18 mai 2004, la Ville de Lyon a approuvé la mise à disposition par convention de locaux situés à la piste de la Sarra auprès de l'Association « Lyon VTT » et par délibération en date du 14 mai 2007, un avenant pour la mise à disposition d'espaces situés dans l'emprise de la piste de la Sarra pour les activités sportives de son école d'initiation à la pratique du VTT.

Cette convention est arrivée à échéance.

L'Association « Lyon VTT », affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, a été créée en 1994 par un groupe de passionnés de vélo désireux de développer la pratique du VTT sur la région lyonnaise. Elle propose en activités les trois disciplines traditionnelles du VTT, le cross-country, la descente et le trial dans le cadre de sorties ou de participation à des stages, à des raids, ainsi que lors de compétitions régionales, nationales et internationales.

Elle organise le Trophée Départemental du Jeune Vététiste ; elle est également partenaire de deux événements annuels majeurs organisés à Lyon : Lyon Free VTT et l'Avalanche Cup.

De plus, cette association contribue au développement de ce sport au travers de son école d'initiation destinée à ses jeunes adhérents les mercredis après-midi et samedis durant la saison sportive.

Elle compte actuellement 74 licenciés (71 hommes et 3 femmes), dont 37 de moins de 18 ans (données saison sportive 2014-2015).

L'Association occupe de manière exclusive les locaux du chalet de la Sarra pour son fonctionnement administratif et pour servir de siège social, ainsi que trois espaces extérieurs, d'une surface d'environ 1 440 m² réservés à son école d'initiation.

La mise à disposition de ces locaux à l'Association « Lyon VTT » est consentie à titre gratuit.

Les dépenses relatives aux fluides, au téléphone et à tout réseau câblé sont à la charge de l'Association en termes de consommation et d'abonnements qu'elle souscrit à son nom.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 19 854 €/an.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu les délibérations des 18 mai 2004 et 14 mai 2007 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1) La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon VTT, pour la mise à disposition de locaux et d'espaces extérieurs situés à la piste de la Sarra, est approuvée.

2) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT